

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 6 AVRIL 2023

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 6 avril 2023*

Aujourd'hui, à quatorze heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 9 Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public
- n^o 13 Loi concernant la ligne d'interconnexion Hertel-New York

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.